

# Conditions Générales d'Utilisation

Conditions Générales d'Utilisation de la Solution Cortex  
Medtronic Belgium N.V./S.A. - Société anonyme - TVA : BE 0407.655.863  
Siège social : Avenue du Bourgmestre Etienne Demunter 5, 1090 Bruxelles, Belgique

NOUS VOUS REMERCIONS DE BIEN VOULOIR LIRE ATTENTIVEMENT LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DE LA SOLUTION CAR ELLES CONTIENNENT DES INFORMATIONS IMPORTANTES RELATIVES À VOS DROITS, RECOURS ET OBLIGATIONS.

Version entrée en vigueur le 23/07/2024

---

## Préambule

1. Medtronic, fabricant et distributeur de technologies médicale a conçu, édite et distribue un kiosque applicatif, ci-après dénommé la Solution.
2. En partenariat avec un Etablissement de santé, Medtronic souhaite proposer un kiosque applicatif pour gérer les accès aux solutions mises à disposition des utilisateurs par l'Etablissement de santé.
3. Les présentes CGU sont destinées à encadrer l'accès et l'utilisation de la Solution. Elles constituent les dispositions contractuelles encadrant les règles d'utilisation de la Solution ainsi que les droits et obligations respectifs de Medtronic et des Utilisateurs.

## Article 1. Définitions

4. Les termes débutant par une majuscule au sein des présentes Conditions Générales d'Utilisation, qu'ils soient utilisés au singulier ou au pluriel, auront le sens et la portée qui leur est donnée ci-après.
5. **Application** : désigne la Solution Cortex, permettant à un Utilisateur l'accès et l'utilisation d'applications tierces mises à disposition par un Établissement de santé.
6. **CGU** : désigne les présentes Conditions Générales d'Utilisation (y compris tout document qui est expressément inclus par référence dans les présentes) et tout éventuel avenant s'y rapportant.
7. **Compte Personnel** : désigne le compte personnel et individuel détenu par un Utilisateur à partir duquel il accède à son interface privée et sécurisée au titre de la fourniture des Services et gère ses informations personnelles.
8. **Etablissements de santé** : désignent tout établissement de santé, établissements médico-sociaux ou sociaux, tout groupe d'établissements, centres de santé, et de manière générale, toute personne morale ou physique ayant souscrit un contrat d'utilisation de la Solution auprès de la Société, et qui dans le cadre de la prise en charge d'un patient souhaite mettre à disposition la Solution pour réaliser un parcours de santé sous sa responsabilité.
9. **Données à caractère personnel** : désigne toute information relative à une personne physique identifiée ou identifiable directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification ou un identifiant en ligne ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité.

10. **Hébergeur** : désigne OVH, hébergeur certifié au sens de l'article L.1110-8 du Code de la santé publique,
11. **Identifiants** : désignent les termes spécifiques par lesquels chaque Utilisateur s'identifie pour accéder à son Compte Personnel.
12. **Services** : désignent le Service mise à disposition de la Solution et les services associés mis en œuvre entre l'Etablissement de santé et les Utilisateurs dans le cadre de l'utilisation de la Solution, tels que décrits aux présentes.
13. **Société** : désignera la société Medtronic pour les Utilisateurs accédant à la Solution via l'invitation d'un Etablissement de Santé client de Medtronic. L'Utilisateur est informé de l'identité de la Société sur simple demande auprès de l'Etablissement de Santé.
14. **Utilisateur** : désigne toute personne physique accédant aux Services de la Solution, suite à l'invitation de l'Etablissement de santé dans le cadre du parcours de santé d'un patient, et après acceptation des CGU. Les Utilisateurs comprennent les patients, leurs responsables légaux (titulaire de l'autorité parentale, tuteur) ou aidant, ou un membre leur entourage qu'ils ont désigné, les personnels de l'Etablissement de santé, habilité par ce dernier, les professionnels de santé de ville associés au patient.
15. **Professionnel de santé** : tout professionnel de santé autorisé à accéder au parcours de santé d'un patient utilisateur. Un Professionnel de santé est donc un Utilisateur.
16. **Parties** : désignent, les Utilisateurs et la Société.

## Article 2. Acceptation et modification des CGU et de la Solution

17. L'accès et l'utilisation de la Solution sont soumis à l'acceptation et au respect des CGU.
18. L'Utilisateur ne peut valider la création de son Compte Personnel qu'après avoir expressément acceptées les CGU et la Politique de confidentialité. A défaut d'acceptation expresse, le Compte Personnel ne peut être créé. A ce titre, l'Utilisateur reconnaît que l'expression de son consentement à la création de son compte personnel est matérialisée par l'activation de case(s) à cocher.
19. Toute violation des présentes CGU autorise la Société à bloquer ou limiter l'utilisation de la Solution par l'Utilisateur auteur de la violation, ou à clôturer son Compte Personnel, sans préjudice des indemnités que la Société pourrait réclamer.
20. La Société œuvre constamment à l'amélioration de la Solution et des Services ainsi qu'à la recherche et au développement de nouvelles solutions. Dans ce cadre, des modifications techniques pourront intervenir sans préavis de la part de la Société.
21. En conséquence, la Société peut faire évoluer librement et à tout moment les CGU afin de les adapter aux évolutions de la Solution et/ou aux dispositions législatives ou réglementaires. Ces modifications sont portées à la connaissance des Utilisateurs qui pourront être invités à accepter la nouvelle version des CGU en cochant la case correspondante.
22. L'Utilisateur recourt toujours à la dernière version mise à jour de la Solution mise à sa disposition.
23. En toutes hypothèses, l'utilisation de la Solution par les Utilisateurs après publication des nouvelles CGU vaudra acceptation sans réserve et expresse de ces dernières par les Utilisateurs.

## Article 3. Description générale de la Solution

24. La Solution propose un socle technique servant de hub d'interopérabilité et permettant la construction de programmes multi-applicatifs.

25. La finalité d'usage est de permettre l'accès aux applications clientes que l'Etablissement de Santé propose à ses Utilisateurs.
26. **L'Etablissement de santé adapte les Services rattachés à la Solution en fonction de ses besoins. Les Services mis à disposition peuvent donc différer d'un Etablissement de santé à un autre ou d'un Utilisateur à un autre.**
27. **L'UTILISATEUR EST EN PARTICULIER ALERTE SUR LE FAIT QUE L'ACCES AUX SERVICES N'EST PAS DE DROIT. L'accès de l'Utilisateur à la Solution est à la discrétion de l'Etablissement de santé.**
28. Aux fins d'assurer l'accès aux Services, l'Etablissement de Santé traite les informations renseignées par l'Utilisateur sur son compte.

**MISES EN GARDE : L'UTILISATEUR EST MIS EN GARDE SUR LE FAIT QUE LA SOCIETE N'EST EN AUCUN CAS EN MESURE DE VALIDER, DE CONTROLER, DE VERIFIER L'EXACTITUDE, LA REALITE, L'ACTUALITE OU LA COMPLETEUDE DES INFORMATIONS ET DONNEES SAISIES ET RENSEIGNEES SOUS SA SEULE RESPONSABILITE, CONTROLE ET DIRECTION.**

**L'UTILISATEUR EST INFORME QUE LES DONNEES QU'IL RENSEIGNE PEUVENT ETRE DETERMINANTES POUR LA QUALITE DE L'ACCES AUX SERVICES. IL LUI APPARTIENT DONC DE RENSEIGNER ET DE DECLARER DES INFORMATIONS FIABLES, COMPLETES, EXACTES ET ACTUALISEES.**

**A CE TITRE, IL EST RECOMMANDE A L'UTILISATEUR D'ETRE PARTICULIEREMENT ATTENTIF ET VIGILANT AU MOMENT DE LA SAISIE ET DE LA VALIDATION DE CES INFORMATIONS.**

## Article 4. Création d'un Compte Personnel

29. L'accès et l'utilisation de la Solution sont réservés aux personnes physiques et sont subordonnés à la création d'un Compte Personnel. Ainsi, le(s) titulaire(s) de l'autorité parentale peuvent bénéficier d'un Compte Personnel pour leur enfant mineur, patient d'un Etablissement de santé, ou bien utiliser le Compte Personnel de leur enfant, patient d'un Etablissement de santé.
30. La création d'un Compte Personnel est gratuite pour les Utilisateurs.
31. Le Compte personnel est créé par le personnel de l'Etablissement de santé qui prend en charge le patient.
32. Toute personne initiant la création d'un Compte Personnel et tout Utilisateur en bénéficiant :
  - i. garantit disposer de la capacité juridique lui permettant de s'engager au titre des présentes CGU ;
  - ii. garantit avoir été habilité par l'Etablissement de santé et par le patient, ou par toute autre personne, à utiliser la Solution dans le cas où une telle habilitation est nécessaire (habilitation par l'équipe de soins etc.) ;
  - iii. s'engage à fournir et/ou à vérifier toutes données nécessaires à son identification sous ses entières responsabilités, contrôle et direction et s'engage à communiquer des informations complètes, exactes et actualisées, à ne pas créer une fausse identité ou usurper l'identité d'un tiers, ni à masquer son âge.
33. Dans le cas où des informations fausses, inexactes, trompeuses, incomplètes ou périmées, auraient été communiquées, la Société se réserve la possibilité de suspendre ou de refuser l'accès de l'Utilisateur, sans préavis ni indemnité, de façon temporaire ou définitive, à tout ou partie de la Solution et de ses Services.
34. Lorsque son Compte personnel est créé, l'Utilisateur reçoit alors un courriel contenant son identifiant et un lien pour accéder à la création de son mot de passe, lui permettant de se connecter à la Solution afin de finaliser la création de son Compte personnel.
35. Dès la première connexion, l'Utilisateur est invité à vérifier son identité.

## Article 5. Authentification de l'Utilisateur

36. L'Utilisateur reconnaît qu'il accède à la Solution suivant des modalités d'accès sécurisées.
37. La connexion au Compte Personnel repose sur un système d'authentification fort, fiable et sécurisé. Lors de chaque connexion l'Utilisateur doit soit :
- i. saisir son identifiant, unique et personnel ;
  - ii. saisir le mot de passe qu'il a choisi au moment de la demande d'ouverture de Compte et qui doit présenter un niveau de sécurité suffisant (8 caractères minimums avec au moins 1 chiffre, 1 majuscule et 1 caractère spécial).
- En France, les Utilisateurs professionnels de santé peuvent utiliser l'identification électronique par Pro Santé Connect. Consulter les conditions générales d'utilisation de Pro Santé Connect sur le site <https://integrateurs-cps.asipsante.fr/pages/prosanteconnect/cgu>
38. Les Identifiants de l'Utilisateur sont strictement personnels. Ils ne doivent, sous aucun prétexte, être communiqués à des tiers.
39. L'Utilisateur est entièrement responsable de la conservation et de l'utilisation de ses Identifiants et, de toutes activités exercées sur son Compte Personnel au moyen de ses Identifiants. Il doit prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher une utilisation non autorisée ou frauduleuse de son Compte Personnel en particulier, l'Utilisateur est tenu de s'assurer qu'à l'issue de chaque session, il s'est effectivement déconnecté de la Solution. En conséquence, la Société ne saurait être tenue responsable des dommages survenant en cas de manquement de l'Utilisateur à ces obligations, particulièrement de la perte de ses données.
40. En cas de perte ou de vol de ses Identifiants, ou si l'Utilisateur constate ou suspecte une utilisation non autorisée ou frauduleuse de ses Identifiants, il s'engage à en alerter sans délai l'Etablissement de Santé.
41. En outre, l'Utilisateur pourra, à tout moment, modifier son mot de passe au sein de la rubrique « Informations personnelles / Modifier mon mot de passe » accessible *via* son Compte personnel, et ce plus particulièrement s'il suspecte une utilisation non autorisée de ses Identifiants.
42. L'Utilisateur renouvellera son mot de passe régulièrement à partir de sa première connexion.
43. Conformément à l'article « Convention de preuve » tout accès au Compte Personnel à l'aide des Identifiants est réputé être fait par l'Utilisateur. L'Utilisateur est responsable de toutes les actions réalisées par l'intermédiaire de son Compte Personnel et dégage la Société de toute responsabilité en cas de dommage causé aux Parties ou à un tiers par de telles actions.

## Article 6. Suspension et suppression du Compte Personnel

### 6.1 A l'initiative de la Société

44. La Société se réserve la possibilité de suspendre ou de clôturer unilatéralement, sans délai, ni préavis, tout Compte Personnel et de refuser en conséquence l'accès de l'Utilisateur à la Solution dans les cas suivants :
- i. utilisation non conforme, abusive, déloyale, fantaisiste ou frauduleuse de la Solution ;
  - ii. demande expresse de l'Etablissement de santé ;
  - iii. injonction d'une autorité publique, administrative ou judiciaire ;
  - iv. manquement de l'Utilisateur à l'une quelconque des obligations définies aux présentes CGU.

### 6.2 A l'initiative de l'Utilisateur

45. **À tout moment, l'Utilisateur a la possibilité de clôturer son Compte Personnel, sans motif, en adressant une demande à l'Etablissement de santé, qui en informera la Société.**

46. A l'issue de cette action, l'Utilisateur ne sera plus en mesure d'accéder à la Solution et aux Services.

## Article 7. Sécurité de la Solution

47. La Société s'engage à déployer ses meilleurs efforts, au regard des risques et compte tenu de l'état de l'art et des coûts liés à leur mise en œuvre, pour sécuriser la Solution.
48. La Société recourt à un prestataire pour l'hébergement de toutes les Données personnelles. Ce prestataire est tenu d'une obligation de sécurité, confidentialité et disponibilité des données hébergées.
49. Il est expressément rappelé à l'Utilisateur qu'internet n'est pas un réseau sécurisé. Dans ces conditions, il appartient à l'Utilisateur de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses terminaux, notamment des détournements éventuels et de la contamination par d'éventuels virus ou tout autre élément perturbateur ou destructeur circulant sur le réseau internet ou de l'intrusion d'un tiers dans le système de ses terminaux à quelque fin que ce soit.
50. L'Utilisateur reconnaît l'existence de risques inhérents à l'utilisation des télécommunications et ce, y compris en présence d'un accès sécurisé tel qu'il est mis en œuvre dans le cadre de la Solution, et tout particulièrement en termes de :
- i. défaut de fiabilité du réseau internet, notamment dans la transmission des données ;
  - ii. la propagation de virus informatiques ou autres formes d'attaques, y compris si ces virus ou autres formes d'attaques sont liés à l'utilisation de la Solution ;
  - iii. continuité non garantie dans l'accès à la Solution, et les Services s'y rattachant ;
  - iv. performances non garanties en termes de volume et de rapidité de transmission des données ;
  - v. toutes autres contraintes techniques qui ne sont pas exclusivement sous le contrôle et la responsabilité de la Société ;

En aucun cas la Société, ne saurait être tenue de ces risques et des conséquences qui pourraient en résulter, quelle qu'en soit l'étendue pour l'Utilisateur ou l'Etablissement de santé.

51. L'Utilisateur s'engage à :
- i. respecter les consignes de sécurité notamment les règles relatives à la définition et au changement des Identifiants ;
  - ii. respecter la gestion des accès, en particulier, ne pas utiliser les Identifiants d'un tiers, ni chercher à connaître ces informations ;
  - iii. garder strictement confidentiels ses Identifiants et ne pas les dévoiler à des tiers, quelles que soient la qualité et les activités professionnelles de ce tiers ;
  - iv. avertir la Société de toute défaillance ou de tout dysfonctionnement de la Solution ou du Compte Personnel constatés ou suspectés, aux coordonnées suivantes : [rs.maelasupport@medtronic.com](mailto:rs.maelasupport@medtronic.com).
52. Si une faille dans la sécurité est détectée, la Société informe l'Utilisateur et l'Etablissement de santé dans le respect des dispositions légales et réglementaires qui s'imposent. La Société indiquerait aux Utilisateurs et à l'Etablissement de santé les éventuelles mesures à prendre (réinitialisation des mots de passe etc.).
53. La Société peut prendre toutes les mesures d'urgence nécessaires à la sécurité du Compte Personnel et, plus généralement, de la Solution.

## Article 8. Modalités d'exécution des prestations

### 8.1 Limites à l'utilisation de la Solution

54. Les Utilisateurs s'engagent à utiliser les Services fournis dans le cadre de la Solution conformément aux finalités décrites aux présentes.
55. Les Utilisateurs s'interdisent expressément d'utiliser la Solution pour assurer la promotion d'un produit, d'un service, d'un Etablissement de santé ou, de manière générale, à toute fin publicitaire ou promotionnelle ;
56. Les Services rattachés à la Solution sont à l'usage personnel ou professionnel des Utilisateurs et ne peuvent pas être utilisés au bénéfice d'une personne morale tiers à l'Etablissement de santé.

### 8.2 Prix de la Solution

57. L'accès et l'utilisation de la Solution sont gratuits pour les Utilisateurs, le prix étant acquitté par l'Etablissement de Santé auprès de la Société.
58. La Société n'étant en aucun cas parties à leurs relations, l'Utilisateur lorsqu'il est patient demeure directement redevable auprès de l'Etablissement de santé assurant son suivi, du paiement du prix des consultations et des soins prodigués.
59. L'Utilisateur reconnaît et accepte que l'intégralité des frais de connexion au réseau internet reste à sa charge exclusive.

### 8.3 Disponibilité de la Solution

60. Les Services sont accessibles à partir des différentes rubriques de la Solution disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, à l'exception des cas de force majeure, difficultés liées à la structure du réseau de télécommunications, difficultés techniques ou maintenance.
61. Pour des raisons de maintenance, corrective ou évolutive, Medtronic peut être amenées à suspendre l'accès à la Solution et fera tout son possible afin d'en informer préalablement les Utilisateurs. En cas de problème lié à la sécurité ou à la confidentialité, Medtronic se réserve le droit d'interrompre, de façon temporaire ou définitive, l'accès à la Solution, sans indemnisation.
62. Lors de la résiliation du contrat liant avec l'Etablissement de santé, pour quelques raisons que ce soit, la Société cessera la mise à disposition de la Solution au bénéfice des Utilisateurs, sans que cela puisse donner lieu à des indemnités au bénéfice de l'Utilisateur.

### 8.4 Obligations des Parties

63. Chaque Utilisateur s'engage à valider l'adéquation de la Solution et de ses Services à ses propres besoins.
64. De manière générale, chaque Utilisateur s'engage à utiliser la Solution dans le respect des présentes CGU et des dispositions légales et réglementaires en vigueur.
65. Chaque Utilisateur s'engage à fournir des données exactes, complètes et conformes à la réalité et à les mettre à jour systématiquement en cas de changement.
66. Les Utilisateurs exerçant au sein de l'Etablissement de santé s'engagent à utiliser la Solution conformément à leurs obligations déontologiques et, le cas échéant, à respecter l'ensemble des bonnes pratiques applicables à l'exercice de leur profession. Ainsi, ils s'engagent à s'abstenir de tout acte ayant pour objet ou pour effet de tirer indûment profit de l'état de santé d'un patient et, notamment, de toute forme de concurrence déloyale, sollicitation ou de publicité illicite.

67. L'Utilisateur, lorsqu'il est professionnel, reconnaît que la fourniture des Services dans le cadre de la Solution ne porte pas atteinte aux obligations déontologiques des professions de santé, notamment le libre choix et l'indépendance professionnelle. Les Utilisateurs conservent toute liberté dans leurs jugements professionnels et demeurent libre des actes et conseils professionnels prodigués, qui seront ceux qu'ils estiment les plus appropriées en la circonstance.

## Article 9. Protection des Données à caractère personnel

Pour plus d'information sur le traitement de ses Données à caractère personnel, l'Utilisateur est invité à consulter la politique de confidentialité de la société Medtronic accessible [ICI](#).

La Société agit également en qualité de sous-traitant des Données à caractère personnel de l'Utilisateur traitées par l'Établissement de santé. Pour plus d'information sur le traitement de ses Données à caractère personnel par l'Établissement de santé, l'Utilisateur est invité à consulter la politique de confidentialité de son Établissement de santé.

## Article 10. Garanties

68. En aucun cas, la Société ne saurait garantir à l'Établissement de santé ou à l'Utilisateur que la Solution est exempte d'erreurs ni ne subira d'interruption ou de panne.
69. Concernant les personnels de l'Établissement de santé Utilisateurs de la Solution, ils garantissent aux Parties :
- i. qu'ils sont titulaires des diplômes, certificats ou autres titres leur permettant d'exercer leur profession en France ;
  - ii. qu'ils ont été habilités par l'Établissement de santé ou toute autre personne a créé un Compte Personnel, lorsque cette habilitation est nécessaire ;
  - iii. qu'ils accèdent *via* la Solution aux Données à caractère personnels, notamment aux données de santé, exclusivement pour leurs exercices professionnels.

## Article 11. Responsabilité

### 11.1 Responsabilité de la Société

70. La Société est tenue à une obligation de moyen dans le cadre de la mise à disposition de la Solution et des Services, et pour l'ensemble de ses obligations.
71. La responsabilité de la Société est limitée à la réparation des dommages directs et prévisibles subis par les Parties liés à l'utilisation de la Solution.
72. La Société n'encourt aucune responsabilité lorsque le dommage résulte des actes, négligences ou erreurs de l'Utilisateur, de l'Établissement de santé ou de tiers, notamment du non-respect de leurs obligations au titre des présentes CGU.
73. Dans le cas où des informations fausses, inexactes, trompeuses, incomplètes ou périmées, auraient été communiquées lors de la création du Compte Personnel, la Société décline toute responsabilité du fait de l'utilisation de la Solution par cet Utilisateur.
74. Par ailleurs, toute utilisation en fraude des droits de la Société expose l'Utilisateur à la suspension de l'accès à la Solution et, le cas échéant, à des poursuites.

75. Il est ainsi expressément convenu que la Société ne pourra être responsable des dommages pouvant être causés par un Utilisateur ou un tiers du fait :
- d'une utilisation de la Solution non conforme aux présentes CGU, à la réglementation et, le cas échéant, aux bonnes pratiques professionnelles applicables ;
  - de l'usage illicite, frauduleux ou abusif ou dû à une divulgation volontaire ou involontaire à un tiers des Identifiants du Compte Personnel ;
  - d'indisponibilité ou de dysfonctionnement des réseaux (logiciels ou matériels) qui ne sont pas exclusivement et directement sous le contrôle de la Société ;
  - de pannes ou dommages résultant des équipements de l'Etablissement de santé ou des Utilisateurs ou encore de la contamination de leurs systèmes d'information par des virus, attaques et malveillances de tiers.
76. Enfin, l'Utilisateur reconnaît et accepte que la responsabilité de la Société ne pourra en aucun cas être engagée pour les dommages causés aux biens qu'ils utilisent pour son usage professionnel.

## 11.2 Responsabilité de l'Utilisateur

77. Chaque Utilisateur demeure responsable de tous les dommages qu'il pourrait causer à la Société, à l'Etablissement de santé, aux autres Utilisateurs ou à des tiers notamment du fait du non-respect des CGU, de la réglementation et, le cas échéant, des bonnes pratiques professionnelles applicables.
78. L'Utilisateur est seul responsable du choix d'utiliser la Solution et les Services, et de l'adéquation à ses besoins, de la sécurisation de son système d'information et de la sauvegarde de ses données.
79. L'Utilisateur est pleinement et personnellement responsable de l'utilisation de la Solution. Les opinions exprimées par l'intermédiaire de la Solution par les Utilisateurs sont les leurs et, ne reflètent pas nécessairement celles de la Société.
80. L'Utilisateur reconnaît que la Société ne pourra être tenue pour responsable de tout dommage matériel ou immatériel, direct ou indirect, ni des conséquences résultantes, de son impossibilité d'avoir accès à la Solution, quelles qu'en soient les causes.
81. Tous matériels et logiciels nécessaires à l'utilisation de la Solution restent exclusivement à la charge de l'Utilisateur qui est donc seul responsable du bon fonctionnement de son équipement ainsi que de son accès à internet.
82. L'Utilisateur peut à tout moment renoncer à utiliser la Solution et demander la suppression de son Compte Personnel mais reste responsable de toute utilisation antérieure.

## Article 12. Propriété intellectuelle

83. La Solution, ainsi que les Services qui y sont rattachés, sont protégés par des droits de propriété intellectuelle, détenus ou revendiqués par la Société, avec l'autorisation des titulaires de ces droits, le cas échéant.
84. Les présentes CGU ne confèrent en aucun cas à l'Utilisateur un droit de propriété sur la Solution et les Services.
85. La Société accorde, à titre personnel, aux Utilisateurs, le droit non exclusif et non cessible d'utiliser la Solution et les Services s'y rattachant. Rien dans les présentes ne devra être interprété comme accordant à l'Utilisateur un titre ou des droits de propriété intellectuelle autre qu'un droit d'usage privé, personnel, non cessible et non exclusif.
86. L'Utilisateur s'engage à ne pas utiliser de versions modifiées de la Solution notamment, en vue d'obtenir un accès non autorisé à la Solution. En particulier, l'Utilisateur accepte de ne pas accéder à la Solution par un autre moyen que la connexion à son Compte Personnel.
87. Et sauf autorisation expresse et préalable de la Société, l'Utilisateur s'interdit toute reproduction, représentation et utilisation autre que celles visées ci-dessous et notamment :
- i. Toute adaptation, mise à disposition du public à sa demande ou non, distribution, rediffusion sous quelque forme que ce soit, mise en réseau, communication publique, à titre gratuit ou onéreux, de tout ou partie des



- œuvres, prestations, et tous éléments protégés ou susceptibles de protection par le droit de la propriété intellectuelle reproduits au sein de la Solution ;
- ii. Tout lien, accès, modification, ajout, suppression qui porte sur la Solution.
88. Toute forme d'utilisation des Services en fraude des droits de la Société constituerait une contrefaçon susceptible d'exposer les auteurs de ces agissements à des poursuites judiciaires civiles et pénales.
  89. L'Utilisateur s'interdit tout agissement et tout acte susceptible de porter atteinte directement ou indirectement aux droits de propriété intellectuelle de la Société.
  90. L'Utilisateur s'engage, le cas échéant, à indemniser la Société de tout préjudice directement ou indirectement lié au non-respect de ces dispositions.
  91. La Société se réserve le droit de prendre toutes les mesures qu'elle juge adéquates afin d'empêcher ou de mettre un terme à l'atteinte à ses droits d'auteurs ou aux droits d'auteurs de tiers, sans qu'aucune responsabilité ne puisse lui être imputée en raison de ces mesures.

## Article 13. Liens hypertextes

### 13.1 Vers la Solution

92. Toute mise en œuvre d'un lien vers la Solution requiert l'autorisation expresse et préalable de la Société qui peut être sollicitée à l'adresse électronique suivante : [rs.maelasupport@medtronic.com](mailto:rs.maelasupport@medtronic.com)
93. Sont naturellement exclus de cette autorisation les sites diffusant des informations à caractère illicite, violent, polémique, pornographique, xénophobe ou pouvant porter atteinte à la sensibilité du plus grand nombre. Enfin, Medtronic se réserve le droit de faire supprimer à tout moment un lien hypertexte pointant vers son Site, si elle l'estime non conforme à leur politique éditoriale.

### 13.2 A partir de la Solution

94. L'Utilisateur accède aux sites tiers sous sa seule et entière responsabilité, y compris lorsque des liens ont été proposés à partir de la Solution.

## Article 14. Convention de preuve

95. Les Parties entendent fixer les règles relatives aux preuves recevables entre eux en cas de litige et leur force probante. Les stipulations qui suivent constituent ainsi la convention de preuve passée entre les Parties, lesquelles s'engagent à respecter le présent article.
96. Toute notification ou communication entre les Parties peut être réalisée par tout moyen électronique. Ainsi, l'Utilisateur est parfaitement informé que la Société peut communiquer des informations par tout moyen électronique pouvant directement et indirectement être rattaché au Compte Personnel.
97. Les Parties acceptent que les moyens d'identification, les données de connexion relatives à des actions effectuées à partir de la Solution et, en particulier depuis les Comptes Personnels utilisés, soient admissibles devant les tribunaux et fassent preuve des données et des faits qu'ils contiennent ainsi que des signatures et procédés d'identification qu'ils expriment. Il en est ainsi de toutes informations, archivées ou non, conservées dans les registres des systèmes informatiques de la Société et de leurs partenaires notamment, de l'hébergeur certifié de données personnelles de santé.

98. Il est convenu que le fait de cliquer sur le bouton " J'ai lu et j'accepte les Conditions Générales d'Utilisation de la Solution manifeste le consentement de l'Utilisateur, préalablement identifié par la saisie de ses Identifiants, et entraîne son acception desdites conditions.
99. Tout accès au Compte Personnel à l'aide des Identifiants est réputé être fait par l'Utilisateur. L'Utilisateur reconnaît et accepte, qu'après son authentification, toute manifestation de volonté par le biais de l'utilisation des fonctionnalités proposées au sein de la Solution constitue une signature électronique et/ou manifeste son consentement en caractérisant sa preuve.
100. Ainsi, les éléments sous format ou support électronique précités constituent des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par la Société, seront recevables, valables et opposables de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.
101. La preuve contraire peut être rapportée.

## **Article 15. Force majeure**

102. Dans tous les cas de force majeure, la Société est déchargée de toute responsabilité, contractuelle ou délictuelle, au titre de toutes garanties ou sur tout autre fondement, pour tout préjudice causé directement ou indirectement par la force majeure et n'est, en conséquence, redevable d'aucun dommage et intérêt ni d'aucune indemnité au titre de ses engagements pris envers les Utilisateurs.
103. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français, les cas suivants lorsqu'ils affectent l'exécution des présentes : les incendies, les tempêtes, la foudre, les grèves, les inondations, les tremblements de terre, les épidémies, les attentats, les explosions, les guerres, les opérations militaires ou troubles civils, les blocages des moyens de transport ou d'approvisionnement, l'arrêt de fourniture d'énergie, ou le blocage des communications électroniques, non prévisible par la Société, remettant en cause les normes et standards de sa profession.
104. En cas d'empêchement temporaire pour cause de force majeure, les obligations pourront être suspendues pendant la durée de l'événement de force majeure.
105. La Société s'efforcera de reprendre leurs prestations dans les meilleurs délais.

## **Article 16. Cession**

106. L'Utilisateur n'est pas autorisé à céder les droits dont il dispose en application des présentes CGU à un tiers, sans l'autorisation expresse et préalable de la Société.
107. La Société pourra librement transférer le contrat, par tout moyen, à un successeur ou à l'une de ses filiales sans être tenue à une quelconque solidarité avec la filiale cessionnaire.

## **Article 17. Divers**

108. L'Utilisateur reconnaît que le fait pour la Société de tolérer une situation n'a pas pour effet d'accorder à l'Utilisateur des droits acquis. De plus, une telle tolérance ne peut être interprétée comme une renonciation à faire valoir les droits en cause.
109. Si une ou plusieurs stipulations des CGU sont tenues pour nulles et non avenues en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision passée en force de chose jugée d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

110. Les Parties sont indépendantes et ne peuvent prendre d'engagement au nom et pour le compte de l'autre. Les présentes CGU ne créent aucun lien de subordination, franchise, société ou entreprise commune entre elles.

111. La Société se réserve la faculté de faire exécuter tout ou partie des prestations par toute autre société de son choix en sous-traitance.

## **Article 18. Différends et loi applicable**

112. Les présentes CGU sont régies par le droit du pays d'implantation de l'Etablissement de Santé et seront exécutées et interprétées conformément à ce droit.

113. En cas de différend découlant de l'interprétation ou de l'exécution des présentes CGU, ou plus largement en lien avec la Solution, l'Utilisateur, et la Société s'efforceront, préalablement à toute action judiciaire, de trouver une solution amiable à leur différend dans les meilleurs délais.

114. A défaut de solution amiable, les Tribunaux de Lyon seront seuls compétents, quel que soit le lieu de résidence de l'Utilisateur.

## **Article 19. Annexes**

115. Les présentes CGU comportent les annexes suivantes :

- Annexe 1 : la Politique de confidentialité de la société Medtronic ([consulter ici](#))